



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Monsieur le directeur  
départemental des territoires et  
de la mer du Pas-de-Calais  
Service de l'Environnement  
100 avenue Winston Churchill  
CS 10007  
62022 Arras cedex

Lille, le 24 septembre 2019

Objet : Projet de création du nouvel hôpital de Lens  
Mise à jour du projet  
N° d'enregistrement Garance : 2019-3841

Vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le projet de création du nouvel hôpital de Lens.

Ce projet a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale le 18 juillet 2017, émis sur une étude d'impact datée d'avril 2017 jointe au dossier de déclaration d'utilité publique du projet.

L'autorité environnementale a été saisie à nouveau lors de la procédure de permis de construire afin qu'elle se prononce sur la version de juillet 2018 de l'étude d'impact. La mission régionale d'autorité environnementale a décidé, lors de sa réunion du 28 août 2018, qu'elle n'avait pas d'observation supplémentaire à formuler.

En effet, les modifications et compléments apportés à l'étude d'impact, notamment les précisions relatives aux perspectives de diminution de l'emprise dévolue au stationnement et à la prise en compte de la qualité de l'air et des nuisances sonores aux abords du projet, répondent aux recommandations émises par l'autorité environnementale dans son avis du 18 juillet 2017.

La présente saisine, qui intervient dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation environnementale, porte sur une mise à jour du dossier datée de juillet 2019.

Cette mise à jour consiste en la modification du contexte et du descriptif du projet, notamment des différents plans et dimensionnements, ainsi qu'en la mise à jour des solutions envisagées pour la gestion des eaux (assainissement non collectif).

Après délibération, les membres de la mission régionale d'autorité environnementale ont décidé, lors de la réunion du 24 septembre 2019, qu'ils n'avaient pas d'observations sur cette mise à jour.

Ce courrier devra être joint au dossier d'enquête publique.

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France



Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du Pas-de-Calais  
DREAL Hauts-de-France